

AVIS DE VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ

21047 DIJON CEDEX

☎ : 03 80 28 68 91

Télécopie :

Mél : 23e-brv.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

Réception du lundi au vendredi

sur rendez-vous

Le représentant légal de la
SAS DOMAINE A F GROS
La Garelle
Grande Rue

21630 POMMARD

Affaire suivie par : SAMUEL PETITJEAN

Le 28 avril 2014

Monsieur, Madame,

Conformément aux dispositions des articles L. 13 et L. 47, et le cas échéant L.16D, du livre des procédures fiscales et afin de procéder à la vérification de l'ensemble de vos déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées et portant sur la période 01/08/2010 au 31/07/2013,

Je me présenterai au siège de votre société, La Garelle Grande Rue, **le lundi 19 mai 2014 à 10 heures.**

En cas d'empêchement, je vous remercie de m'en informer très rapidement.

Je vous prie de bien vouloir tenir à ma disposition vos documents comptables et pièces justificatives. Si votre comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés, vous devez me remettre les documents comptables sous la forme d'une copie des fichiers des écritures comptables conformes aux dispositions de l'article A. 47 A-1 du LPF. La copie des fichiers sera détruite à la fin des opérations de contrôle.

Je vous prie également de bien vouloir tenir à ma disposition l'ensemble des informations, données, traitements et documentation visés au IV de l'article L. 13 du Livre des procédures fiscales.

Au cours de ce contrôle, **vous avez la faculté de vous faire assister par un conseil de votre choix.**

Pour votre information, *un exemplaire de la Charte des droits et obligations du contribuable vérifié* (millésime mai 2013) *ainsi qu'un additif sont joints*. Cette charte rappelle notamment que vous vous exposez à des sanctions fiscales et pénales si vous-même ou des tiers mettez le vérificateur dans l'incapacité d'accomplir sa mission dans des conditions normales. De plus, toute agression physique ou verbale envers les agents des finances publiques est passible de poursuites judiciaires (art.433-3 et 222-8 du code pénal).

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous autres renseignements ou précisions.

Vous pouvez prendre contact au : 03 80 28 68 91.

Si vous rencontrez des difficultés dans le déroulement et lors de la conclusion de cette vérification, vous pouvez vous adresser à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques dont les coordonnées suivent : FRANCOIS DUROT, CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 25 RUE DE LA BOUDRONNEE, 21047 DIJON CEDEX (tél : 03 80 28 68 98).

Si, après ces contacts, des divergences importantes subsistent, vous pouvez faire appel à l'interlocuteur YVETTE BOSQUETTI, ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT, DIR SPEC. DE CONTROLE FISCAL RHONE-ALPES-BOURGOGNE, 41 COURS DE LA LIBERTE, 69422 LYON CEDEX 03 (tél : 04 78 63 52 33), chargée par le Directeur d'étudier personnellement les problèmes rencontrés par les contribuables à l'occasion des vérifications.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur des Finances Publiques,


SAMUEL PETITJEAN